

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Procuration : 0
Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 15/09/2026

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-huit septembre à dix-neuf heures**, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, GOUBIN Xavier, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, BELOEIL Joël, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle, PÉCHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra.

Étaient absents : GILET Philippe, CRESCENCE Cyndia.

Secrétaire de séance : PÉCHARD Marinelle.

2026-72-DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'Etat incite chaque collectivité à désigner un correspondant au sein de son Conseil municipal. Ce dernier sera régulièrement informé de l'action de l'Etat et pourra s'appuyer sur les ressources et les compétences au plan départemental (Conseil départemental ou autres acteurs locaux) pour mettre en œuvre des actions sur la commune.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme référent « sécurité routière » : Philippe GILET.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

